

Agence du Verdon

Transactions - Gestion

Locations - Administration de Biens

La Résidence - BP 19 - Avenue des Thermes

O4800 Gréoux-les-Bains

Tel. 04 92 78 02 39

Fax 04 92 78 11 96

verdonagence@orpi.com

www.orpi.com/agenceduverdon



Membre de la caisse de garantie

GALIAN

89, rue de la boétie

75008 PARIS

Adhérent n° **47410H**

HONORAIRES TRANSACTIONS

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	Tranche	T.T.C.	Tranche cumulé
Appartements, villas, cessions de part de société immobilière, viagers (sur la valeur vénale et globale de l'immeuble) et tous biens immeubles à usage d'habitation ou professionnel.	0 - 30.000 €	3.000,00 €	3.000,00 €
	30.001 - 60.000 €	9%	5.700,00 €
	60.001 - 100.000 €	7%	8.500,00 €
	Au-dessus	4,5%	4.5% + 8.500,00 €
TERRAIN CONSTRUCTIBLE, AGRICOLE		10%	
FONDS DE COMMERCE	Vendeur	6%	
Cession de baux ou parts sociales.	Acquéreur	3%	
ESTIMATIONS (hors mise en vente)		150,00 €	

Les honoraires sont à la charge du vendeur, comme il est prévu dans le mandat de vente.

HONORAIRES GESTION - LOCATION

LOCATIONS VIDES ET MEUBLEES NON SAISONNIERES	A la charge du	T.T.C.	
Forfaits honoraires d'entremise et de négociation	Propriétaire	50 €	
Honoraires de mise en place d'un locataire : 8% du loyer d'un an	Locataire Propriétaire	4% 4%	Honoraires ne pouvant dépasser 8 € du m ²
Honoraires d'état des lieux : 4% du loyer d'un an	Locataire Propriétaire	2% 2%	Honoraires ne pouvant dépasser 3 € du m ²
BAUX COMMERCIAUX	Locataire	12%	
GESTION, ADMINISTRATION DE BIENS	Propriétaire	8%	
Villas, appartements, maisons (sur le montant des loyers et charges)	Propriétaire	3%	
Option garantie des loyers			
Location meublée saisonnier	Locataire Propriétaire	26.76%	

« Conforme à l'arrêté du 26 janvier 2022 »

Les honoraires de location (hors baux d'habitation de locaux non meublés) sont à la charge du bailleur ou du preneur, selon ce qui a été prévu au mandat de recherche de locataire et/ou au mandat de recherche d'un bien à louer.

Pour les baux à usage d'habitation de locaux non meublés, les honoraires sont partagés pour moitié entre le bailleur et le locataire.